



Mesures aux frontières pour limiter la propagation du SARS-CoV-2

Nous actualisons la policy brief sur les mesures aux frontières pour contrôler la propagation de cas importés de SARS-CoV-2 et l'adaptions à deux nouveaux éléments: les vaccins et l'émergence de variants préoccupants qui se transmettent plus facilement. Nous suggérons des facteurs à prendre en compte pour définir les profils de risque des pays ainsi que des mesures à prendre pour gérer les voyageurs.

La transmission du SARS-CoV-2 en Suisse est en augmentation. L'ouverture des frontières internationales favorise l'importation de nouveaux cas. Celle-ci – notamment lorsqu'elle concerne des nouveaux variants préoccupants ayant une transmissibilité accrue tels que le variant Delta – peut provoquer des flambées épidémiques difficiles à contrôler si elles ne sont pas détectées. Ces risques peuvent être réduits par des mesures prise à la frontière pour l'information, la détection, la recherche des contacts, l'isolement, la quarantaine et le suivi.

Nous proposons d'inclure le nombre de tests du SARS-CoV-2 et la circulation des variants préoccupants dans le profil de risque des pays. Nous utilisons des couleurs pour les classer: vert si le nombre de cas sur 14 jours est inférieur à 60 pour 100 000 habitants (comme en Suisse au début juillet 2021); rouge s'il est supérieur; violet s'il y a des transmissions communautaires d'une variante préoccupante; et gris si l'évaluation des risques est peu fiable (nombre de tests inférieur à 10 000 par million d'habitants ou information non disponible).

Nous suggérons des mesures pour la gestion des personnes entrant en Suisse. Elles doivent disposer à l'avance d'informations sur les procédures à l'arrivée et remplir une check-list de symptômes distribuée à l'arrivée. Les gens non vaccinés doivent présenter un résultat négatif d'un test effectué avant le départ pour la Suisse (test PCR dans les 3 jours précédant l'arrivée ou un test rapide antigénique professionnel dans les dernières 24h). Les personnes en provenance des pays rouges, verts et violets devraient se mettre en quarantaine (une sortie de quarantaine étant possible au 7e jour après l'entrée en cas de test négatif fait au 5e-7e jour) et utiliser l'app SwissCovid ou une autre app de traçage compatible. Un test devrait être fait à l'arrivée en cas de provenance d'un pays violet ou en cas de symptômes. Toute personne ayant un résultat positif à la frontière doit s'isoler selon les règles de l'OFSP. Un échantillon de tout test positif est séquencé pour permettre la surveillance de l'importation et de la propagation de variants préoccupants. Sauf pour les frontaliers, des billets de transport nominatifs sont recommandés afin de faciliter le traçage des contacts si des cas sont identifiés dans le même autocar, bus, train ou avion.

Pour les gens établis en Suisse: les voyages dans les pays non verts sont déconseillés, sauf pour des raisons essentielles définies par le Conseil fédéral. En cas de voyage, le nom, le but de la visite, les dates de sortie et de retour prévu doivent être enregistré dans une base de données maintenue par un bureau de contact fédéral dédié.